

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-57
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 avril 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 22 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 32

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Armando LOPES. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA Denis NEDEZ. Stéphanie GAUTIER. Omar RABEL. Roland GAMBERI. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

Nbre de suffrages exprimés : 33

Excusés : Emilie BARBIER

Absents :

Pouvoirs : Emilie BARBIER donne pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 16 avril 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Denis NEDEZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

AUTORISATION DE DEMOLITION DU BATIMENT SITUE DU 6 AU 12
RUE JEAN-PHILIPPE RAMEAU

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260422-2026-57-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026 .../..

Extrait du registre des délibérations n° 2026 – 57**DEMOLITION DE 40 LOGEMENTS – 6 A 12 RUE JEAN-PHILIPPE RAMEAU**

Monsieur le Maire rappelle que la société NEOLIA sollicite l'autorisation du Conseil Municipal en vue de démolir un ensemble immobilier de 40 logements, situé 6 à 12 rue Jean-Philippe Rameau à Valentigney. Le bâtiment, construit en 1958, est de type R+4 et se compose de 10 T2, de 20 T3 et de 10 T4.

Cet immeuble ancien ne répond plus aux attentes actuelles des locataires, tant en matière de confort que de fonctionnalité. Les logements présentent des prestations d'habitabilité devenues inadaptées, notamment au regard des standards contemporains (agencement, confort thermique, qualité d'usage).

Sur le plan énergétique, le bâtiment est classé en étiquette E, traduisant un niveau de performance insuffisant et une consommation énergétique élevée, générant des charges importantes pour les occupants et un impact environnemental non négligeable. Au regard de l'état général du bâti, une réhabilitation lourde ne permettrait pas d'atteindre un niveau de qualité et de performance satisfaisant de manière économiquement pertinente.

Cette opération de démolition s'inscrit dans un projet global de renouvellement urbain du secteur, qui prévoit également à terme la démolition du bâtiment voisin de 60 logements, situé rue Ravel.

A l'issue de la démolition des deux bâtiments, le site sera requalifié par la construction de :

- 1^{ère} tranche - sur le terrain laissé disponible suite à la démolition du bâtiment situé rue Jean-Philippe Rameau : 19 logements dont 12 logements locatifs et 7 logements en accession PSLA (dispositif d'accession sociale permettant aux occupants d'être locataires pendant un délai de 6 mois minimum avec la possibilité de lever l'option pour devenir propriétaires).
- 2^{ème} tranche - sur le terrain laissé disponible suite à la démolition du bâtiment situé rue Ravel : 33 logements locatifs

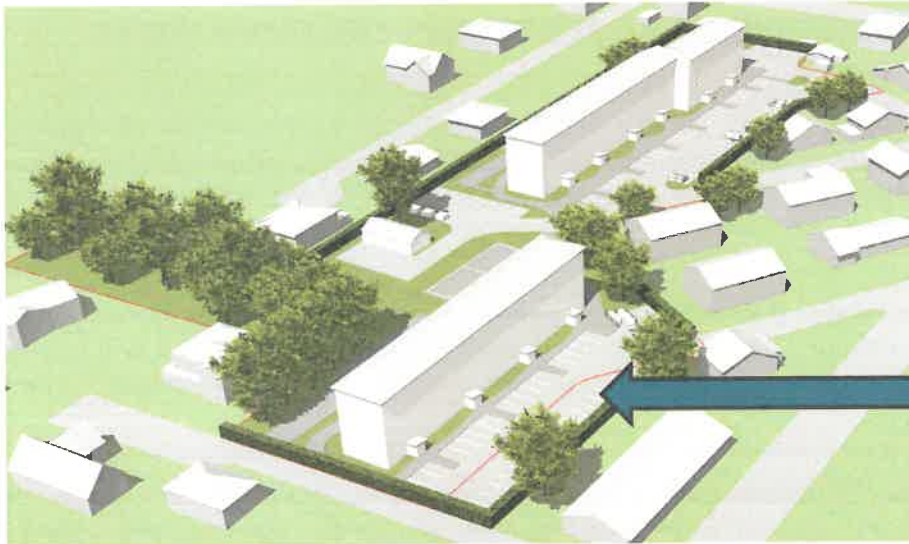
La forme architecturale du projet sera un mixte d'immeubles intermédiaires R+1/R+2 ainsi que des pavillons groupés R+1.

Les programmes et les nombres de logements restent à affiner et pourront évoluer au cours des études opérationnelles.

L'objectif de ce projet est de renouveler l'offre de logements, d'améliorer durablement la qualité de l'habitat, de diversifier les parcours résidentiels et de contribuer à la revalorisation urbaine du quartier, tout en répondant aux enjeux énergétiques et environnementaux actuels.

PROJET

Avant démolition :



Bâtiment à démolir 6 rue
Jean-Philippe Rameau

Après reconstitution :



Le démarrage des travaux de déconstruction est prévu au 2^{ème} semestre 2027 avec une réception prévisionnelle à la fin du 3^{ème} trimestre 2028.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,
A L'UNANIMITE des voix présentes et représentée

- **DONNE** son accord à la société NEOLIA pour la démolition de ce bâtiment de 40 logements, situé 6 à 12 rue Jean- Philippe Rameau.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire

Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260422-2026-57-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026